

Le chef de l'établissement d'enseignement contracte une assurance couvrant la responsabilité civile de l'élève pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la visite d'information ou séquence d'observation en milieu professionnel, ainsi qu'en dehors de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, ou sur le trajet menant, soit au lieu où se déroule la visite ou séquence, soit au domicile.

Article 7 - En cas d'accident survenant à l'élève, soit en milieu professionnel, soit au cours du trajet, le responsable de l'entreprise s'engage à adresser la déclaration d'accident au chef d'établissement d'enseignement de l'élève dans la journée où l'accident s'est produit. *En raison de la crise sanitaire, lorsque le stage s'effectue dans une structure dont les professionnels sont tenus de détenir la passe sanitaire ou sont soumis à l'obligation vaccinale, les élèves doivent respecter ces obligations. L'encadrement du respect de ces dispositions incombe au chef d'entreprise ou au responsable de l'organisme d'accueil.*

Article 8 - Le chef d'établissement d'enseignement et le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil de l'élève se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront, d'un commun accord et en liaison avec l'équipe pédagogique, les dispositions propres à les résoudre notamment en cas de manquement à la discipline. Les difficultés qui pourraient être rencontrées lors de toute période en milieu professionnel et notamment toute absence d'un élève, seront aussitôt portées à la connaissance du chef d'établissement.

II - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Nom et qualité du responsable de l'accueil en milieu professionnel du tuteur.....

.....

Nom de l'enseignant chargé de suivre le déroulement de séquence d'observation en milieu professionnel

.....

Du lundi 13 décembre 2021 au vendredi 17 décembre 2021

Dates et horaires de la séquence d'observation en milieu professionnel :

	MATIN	APRES-MIDI
	De..... à.....	De..... à.....
	De..... à.....	De..... à.....
	De..... à.....	De..... à.....
	De..... à.....	De..... à.....
	De..... à.....	De..... à.....

III - ANNEXE FINANCIERE

➤ Restauration.....

➤ Transport.....

➤ Assurance de l'établissement : **MAIF n° 1311566R37**

Le chef d'entreprise

Le responsable de l'accueil

Le chef d'établissement

*Les parents
ou le responsable légal*

L'élève

L'enseignant